



# AVIS PUBLIC

---

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2022-03 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 21, RUE DUBÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 6 juin 2022 à 20 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 21, rue Dubé (lot 3 099 433 au cadastre du Québec), à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger les irrégularités suivantes qui ne respectent pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- relativement à la marge de recul avant du bâtiment projeté qui devrait se situer à au moins 5 mètres de la limite sud-ouest, alors que le projet prévoit qu'il se situera à une distance de 3,89 mètres de cette limite

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 17 mai 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et greffier-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 17 mai 2022 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 24 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mai 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et greffier-trésorier